

potestate ac etiam
condominij
utilitates
quibuscumque de
confrontacions
salvo tamen semper
...
...
...
tangit homagio et fidelitatis juramenti prestare

Tellement que toute ceste coseigneurie comment dessus est mentionnée et spécifiée avecqz toutes et quantes les qualités que dessus apartiendra de présent appartient vigore de ceste présente division audict Balthazar soli et insolidj pleno jure sine contradictione

Item ung mas sive grange ou métérie avecqz toutes et quantes ses terres cultes et incultes, pretz, herbaiges, maisons et aultres cum omnibus et singulis situé dans l'isle de Camargues, terroir de la vile d'Arles, lequel mas sive métérie se nomme vulgairement le mas de les Filles

Aussy ung cossou, deffens sive herbaiges situé dans ladicte ille de Camargues appellé vulgairement les Consoles et une vigne asise dans ladicte ille de Camargues au lieu appellé la Croix de la Cappe et une maison asise dans ladicte cité d'Arles à la paroche de Sanct Vincens auprès de la maison du Sr de Benus, laquelle maison ...

Item ung pré assis dans le terroir du lieu d'Airagues et omnia et quecumque predia tam rustica que urbana res et jure que se troveroient appartenir audict dividens dans ledict lieu d'Airagues son terroir et destroit

Item toutes et quantes censes directes qui sont en juridiction de la présente ville de Sanct Remy, son terroir et destroit et dans ladicte cité d'Arles, son terroir et destroit récepté par pache expres toutes et quantes le possessions ac predia rustica et urbana dudict noble Bertrand de Sado, lesquelles demeureront franchises et liberes audict noble Bertrand de toute cense et et aussy de directe et ab omnj et quecumque onere et lesquelles sont venues en partage audict noble Bertrand et aussy celles qu'il auroit acquise et de présent tient et possède. Lesquelles se pourroient tenir de la directe de ladicte maison avant ceste présente division et ce toutesfois sans preiudice de rien innover par ceste division sus l'aultre division par avant, entre lesdicts Balthazar et Bertrand, faite tant des terres, vignes, pretz, oliviers, maisons, bestail et toutz aultres meubles censes directes et toutz aultres biens et sans aussy